

Vicq sur Mer

17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER

Tél : 02.33.54.31.96

Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE
TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

A 2025-017

Le Maire de Vicq sur Mer,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2.

Vu les articles L. 3321-1 et L. 3335-4 du code de la santé publique.

Vu le Code des débits de boissons et les mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment ses articles L. 1er, L. 48 et L. 49.

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département de la Manche.

Considérant la demande formulée par Mme. BOSHER Lawan, gérante de la SARL LE P'TI WAN, d'installer un débit de boissons temporaire tous les jeudis, en complément de son activité de restauration rapide.

ARRÊTÉ

Article 1 – Mme. BOSHER Lawan, gérante de la SARL LE P'TI WAN, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire du troisième groupe en complément de son activité de restauration rapide tous les jeudis aux points suivants :

- **à compter du 17 Avril et jusqu'au 30 juin puis du 1^{er} septembre au 3 novembre** : Place Gustave Lamache – Cosqueville à Vicq-sur-mer
- **à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 30 août** : Parking du Vicq à Vicq-sur-mer

Article 2 - Le débit de boissons de Mme. BOSHER Lawan sera soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016.

Article 3 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 tels que définis par l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

Article 4 - M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Pierre-Eglise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 20 mars 2025

Le Maire,
Dominique HAUCHECORNE

